



Le vote dès 16 ans : une réforme pas nécessaire !

Pierre Bréchon

► To cite this version:

| Pierre Bréchon. Le vote dès 16 ans : une réforme pas nécessaire!. 2020, 2 p. halshs-03354263

HAL Id: halshs-03354263

<https://shs.hal.science/halshs-03354263>

Submitted on 24 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Drenche – 8 octobre 2020

Faut-il accorder le droit de vote à 16 ans ?

Le « Contre »



Pierre Bréchon

Professeur émérite de sciences politiques à Sciences Po Grenoble/Pacte CNRS

Le vote dès 16 ans : une réforme pas nécessaire !

Sollicité pour défendre le rejet du vote à 16 ans, j'accepte volontiers mais ma position personnelle n'est pas aussi arrêtée que je vais le dire, pour les besoins de la plaidoirie !

Rappelons d'abord que le vote est devenu au fil du temps de plus en plus universel, avec le droit de vote donné aux femmes à la Libération (plus tardivement que dans beaucoup de pays démocratiques) et l'abaissement du droit de vote à 18 ans en 1974, alors qu'il était situé à 21 ans depuis le XIX^{ème} siècle. Mais depuis, en Europe, la plupart des pays ont conservé la majorité électorale à 18 ans. Seuls l'Autriche et Malte l'ont abaissé à 16 ans et la Grèce à 17 ans.

Rappelons aussi que, d'après les sondages réalisés auprès d'échantillons représentatifs de jeunes ou de population française, l'opinion est plutôt jusque là opposée à cette mesure d'abaissement. Mais il est clair que l'idée progresse, parce que donner une liberté nouvelle plus tôt ne peut qu'être sympathique et beaucoup d'hommes politiques la reprennent. C'est pourtant une réforme douteuse.

Le droit de vote est en fait depuis très longtemps calé sur l'âge de la majorité civile. Vouloir abaisser la majorité électorale à 16 ans, c'est risquer de laisser s'exprimer dans les urnes des jeunes qui n'ont pas encore des idées politiques très structurées et pas toujours autonomes par rapport à leurs parents. Certains risquent de voter selon des critères pas forcément très réfléchis, même s'ils sont plus informés que dans les décennies passées.

Penser que le droit de vote à 16 ans favoriserait le sens civique des jeunes est une grande illusion. Cela favoriserait surtout la montée de l'abstention puisqu'on sait que les jeunes votent moins que les catégories plus âgées, mieux intégrées dans la « vie active », notamment par le travail et les responsabilités familiales.

À mon sens, l'âge du droit de vote gagne à rester calé sur celui de la majorité civile à 18 ans, âge où on est considéré pleinement responsable de ses actes et où on peut agir en tout domaine sans autorisation parentale. S'il faut l'autorisation de ses parents pour se marier jusqu'à 18 ans, si on ne peut conduire seul une voiture avant cet âge, pourquoi aurait-on le droit de voter ? Evidemment, on peut s'exprimer et agir avant 18 ans sur de nombreux sujets

du débat public, mais l'accès à la citoyenneté pleine et entière par le droit de vote gagne à rester fixé sur l'âge de la majorité légale. Symboliquement, à 18 ans, on accède à la vie adulte, on peut conduire, se marier, voter et s'engager dans l'armée ou n'importe quel emploi en toute liberté !